



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

association Alcool Assistance La Croix d'or

Question écrite n° 86334

Texte de la question

Le constat est sans appel ! Un Français sur dix est malade de l'alcool, rappelle l'association Alcool assistance - La Croix d'or qui existe depuis 1894. Reconnue d'utilité publique, agréée en tant que jeunesse et éducation populaire, présente dans 79 départements, cette association qui rencontre plus de 2 millions de personnes par année et compte 45 000 membres, 10 000 bénévoles et représente 971 ETP connaît des difficultés de trésorerie. Les subventions consacrées par l'État à la formation de ses bénévoles sont de 0,70 euro par an et par personne. Dans sa conférence sur la vie associative du 23 janvier, M. le Premier ministre a insisté sur la nécessité de préserver la vie associative qui représente 820 000 emplois et mobilise 13 millions de bénévoles. Tous sont d'accord pour se mobiliser mais ils demandent simplement à ne pas avoir à attaquer le budget familial pour leur activité bénévole. En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande donc à M. le ministre de la santé et des solidarités quelles sont les mesures qu'il compte prendre afin de revoir ce financement obsolète (0,70 euro) à la hausse et faire en sorte que le travail quotidien des bénévoles de cette association soit reconnu et revalorisé.

Texte de la réponse

La Loi de finances pour 2006 a transféré une partie des crédits du programme « Santé Publique et Prévention » de la Direction générale de la santé vers le programme « drogue et toxicomanie » géré par la Mission de lutte contre les Drogues et la Toxicomanie. Depuis l'adoption de ces mesures, les possibilités de financement des associations d'entraide relèvent uniquement du programme drogues et toxicomanie, dont le responsable, le Président de la MILDT, est le seul à même d'accorder une subvention. Concernant l'association Alcool Assistance - la Croix d'or, le ministre de la santé et des solidarités, particulièrement attentif à l'action très positive que mènent ces associations et afin de les soutenir dans leurs démarches, est intervenu auprès du président de la MILDT pour qu'il prenne en compte leurs sollicitations.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86334

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2006, page 1766

Réponse publiée le : 3 octobre 2006, page 10417